

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120405-2012\_B127-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2012  
Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B127**

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours incitatifs à la commune de Saint-Estève-Janson pour la maîtrise de l'énergie de la chaufferie de la mairie, et aux communes de Peynier et Puyloubier pour l'acquisition de véhicules électriques**

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 5 AVRIL 2012**

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ  
Co-rapporteur : Jacques BUCKI

**Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable**

**Objet : Attribution de fonds de concours incitatifs à la Commune de Saint-Estève-Janson pour la maîtrise de l'énergie de la chaufferie de la mairie, et aux communes de Peynier et Puylobier pour l'acquisition de véhicules électriques**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer des fonds de concours incitatifs pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie à la Commune de Saint-Estève-Janson, d'une part, pour la mise en œuvre d'une régulation globale sur la chaufferie des bâtiments de la mairie et de la bibliothèque, et aux communes de Peynier et de Puylobier, d'autre part, pour l'acquisition de véhicules électriques. Le montant global de ces trois attributions s'élève à 16.984,59 €.

**Exposé des motifs :**

La commune de **Saint-Estève-Janson** sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour un fonds de concours incitatif pour la mise en œuvre d'une régulation globale sur le bâtiment de la mairie et de la bibliothèque.

Les travaux mis en œuvre portent sur la régulation sur sonde extérieure et horloge de la chaufferie existante au fuel desservant un chauffage central à combustible pour la mairie et la bibliothèque.

Les travaux concernés devront répondre aux références de la fiche Certificats d'Economie d'Energie standard BAT-TH-08 relative à la mise en place d'un programmateur d'intermittence sur une chaudière existante pour un chauffage central à combustible.

Le plan de financement de cette opération est le suivant.

Coût total de l'opération : .....21.500,00 € HT

Assiette éligible : .....20.000,00 € HT

Recettes attendues :

CPA (40% de l'assiette éligible) : .....8.000,00 € HT

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ».

La Commission Environnement réunie le 13 mars 2012, a émis l'avis de porter exceptionnellement de 20% à 40% la participation de la Communauté du Pays d'Aix, comme le permet la délibération n°2010\_A091 A et B relative aux fonds de concours incitatifs. En effet, la commune n'a pu bénéficier des soutiens financiers de l'ADEME ou du Conseil Général sur cette opération. En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 8.000,00 € HT représentant 40% du coût estimé.

La Commune de **Peynier** s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné aux services techniques à motorisation 100 % électrique doté d'une benne basculante hydraulique.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total du véhicule : .....17.920,35 € HT

Participation CPA (25 %) : .....4.480,09 € HT

Participation Commune : .....13.440,26 € HT

Conformément au dispositif de fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » appliqué à l'acquisition de véhicules électriques qui fixe la participation de la Communauté du Pays d'Aix à 25% du coût de l'opération avec un

maximum de 5.000,00 €, il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de 4.480,09 € HT à cette opération.

La commune de **Puylobier** prévoit, elle aussi, d'acquérir un véhicule électrique. Elle doit renouveler l'un des véhicules des services techniques.

Le choix s'est porté sur un véhicule électrique de marque Goupil qui sera acheté par l'intermédiaire de l'UGAP.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Le coût de cet utilitaire est de 18.018,00 € HT.

Conseil Général des Bouches-du-Rhône : 8.647,00 € HT

Participation CPA (25 %) : .....4.504,50 € HT

Participation Commune : .....4.866,50 € HT

Conformément au dispositif de fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » appliqué à l'acquisition de véhicules électriques, il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix participe à cette opération au maximum à hauteur du montant pris en charge par la commune, limité à 25% du coût total hors taxes, soit 4.504,50 € HT.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2007\_A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2008\_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ; et notamment «d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire» ;

VU la délibération n° 2010\_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds Concours incitatifs –délibération cadre et plus particulièrement

concernant le fonds de concours incitatif pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010\_B376 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours incitatif pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010\_B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2011\_A205 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif mutualisé de récupération des certificats d'économies d'énergie ;

VU la délibération n°2012\_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010\_A091 A et B relative aux Fonds de concours incitatifs – aide à l'acquisition de Véhicules Electriques ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 5 janvier 2012 et celle en date du 13 mars 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'apporter des fonds de concours :
  - à la commune de Saint Estève Janson pour la mise en œuvre d'une régulation globale à hauteur de 40% du coût total Hors taxes, soit 8.000 € ;
  - à la commune de Peynier pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit 4.480,09 € ;
  - à la commune de Puyloubier pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit 4 504,50 € ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
  
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2010/9.

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours incitatifs à la commune de Saint-Estève-Janson pour la maîtrise de l'énergie de la chaufferie de la mairie, et aux communes de Peynier et Puyloubier pour l'acquisition de véhicules électriques**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012